



#### **Public**

Toute personne souhaitant acheter ou distribuer ou qui exerce la fonction de décideur (encadrement de l'utilisation) des produits biocides professionnels désinfectants TP2 (désinfectants non appliqués sur l'humain ou l'animal), TP3 (désinfectants hygiène vétérinaire) et TP4 (désinfectants des surfaces en contact avec les denrées alimentaires).

### **Prérequis**

- Être décideurs, acquéreurs, distributeurs de produits désinfectants (TP2, TP3 et TP4), dans le cadre de son activité professionnelle.
- Lorsque la formation se déroule en classe virtuelle synchrone : le participant devra disposer d'un ordinateur ou d'une tablette, avec micro et webcam, et d'une connexion haut débit.
- il faudra donc prévoir un environnement propice à la concentration et à l'assiduité

#### Modalités d'admission

Après validation des prérequis et inscription sur CERBERE

#### Durée

- 1 jour / 07 heures
- Veuillez nous consulter pour en savoir plus sur les dates exactes de chaque session

#### Tarif:

399,00 euros

#### Modalité d'évaluation

Pré-test et post-test permettant de mesurer les acquis, à l'aide de critères objectifs.

Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions validées par le ministère en charge de l'environnement. Le participant devra obtenir une note minimale de 20/30 pour être certifié. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences (2h) avant d'obtenir la certification. Pas de possibilité de validation partielle.

#### Qualité des formateurs

 Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique (Formateur spécialisé dans l'utilisation des produits biocides et dans la prévention des risques)

#### **Documents remis**

 Délivrance d'une attestation de formation / Certificat CERTIBIOCIDE disponible sous environ 7 jours sur votre compte CERBERE après réussite au test final.

#### **ACCESSIBILITÉ & DÉLAIS D'ACCÈS**

- Dans le cas d'une formation en groupe : les dates de formation sont fixées et affichées dans le planning de l'organisme de formation et sur l'offre de formation (sessions de formation)
- Dans le cas d'une formation individuelle : Les dates de formations sont choisies au moment de la contractualisation (à minima quatorze jour après la contractualisation).
- Le stagiaire pourra commencer sa formation dès que son dossier administratif sera validé.
- Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année.

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES:**

En cas de situation de handicap, veuillez nous préciser vos besoins spécifiques. notre contact handicap veillera à mettre en place les moyens nécessaires lors des formations en présentiel ou en ligne. <<<

# PROGRAMME DE FORMATION



# Certibiocide: Désinfectants

# Objectifs généraux

Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » : Désinfectants

- Connaître la réglementation sur les produits désinfectants.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits désinfectants et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits désinfectants en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits désinfectants dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits désinfectants (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

# Modalités et méthodes pédagogiques

- Formation en visioconférence via le logiciel ZOOM;
- Un lien de connexion à la session de formation vous sera communiqué par mail après la signature du contrat de formation
- Alternance de théorie, démonstrations et exercices

# Voie d'accès à la certification :

- Par candidature individuelle : les organismes de formation habilités transmettent les résultats du test d'évaluation finale au Ministère en charge de l'environnement, qui délivre ou non la certification.
- SANCTION: Certification n° RS6440 Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie désinfectants
- CERTIFICATEUR : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires









# **PROGRAMME DE FORMATION**

Certibiocide: Désinfectants

### Contenu de la formation

# MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Durée: 01 jour / 07 heures

#### Introduction

Contexte Introduction au Certibiocide Définitions

# Cadre réglementaire

Cadre réglementaire UE et français Arrêté Certibiocide AMM FT FDS

Stockage et transport des PB

# Les microorganismes et les désinfectants

Protocole d'hygiène
Diagnostic
Microorganismes
Désinfection
Nettoyage
Alternatives aux désinfectants biocides
Produits biocides
Conseiller son client
Application du traitement

# Prévention des risques pour la santé humaine

Danger lié aux produits biocides Analyse du(des) danger(s)/ risque(s) Risques liés aux produits biocides Mesures de protection Conduite à tenir en cas d'accident

# Prévention des risques pour l'environnement

Contexte Étiquette et informations toxicologiques Risques environnementaux et leur gestion Gestion des déchets

#### Combien de temps le certibiocide est valable?

5 ans maximum à partir de la date de délivrance du certificat

exercices pratiques d'application

-Supports de cours,

# Formation EN VISIOCONFÉRENCE

-Accès à la plateforme Zoom pour le suivi des sessions de formation

-Supports pédagogiques numériques

-Documents de travail téléchargeables

-Assistance technique en cas de difficulté de connexion ou d'utilisation de Zoom

-Interaction en temps réel avec le formateur via le chat, le partage d'écran et les fonctionnalités de Zoom

### Suivi par le formateur :

 Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur









# **Inscriptions Certibiocide**

#### Nouvelles dispositions pour s'inscrire à une formation Certibiocide

Depuis le 14 novembre 2022, avant de s'inscrire à une formation **Certibiocide**, les candidats doivent d'abord créer un compte *Cerbère* sur la plate-forme Certibiocide du site du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

# La procédure d'inscription se fera donc en plusieurs étapes:

- 1. **1ère étape :** Se connecter à l'application Certibiocide du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoire via l'adresse suivante : <a href="https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/">https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/</a>
- 2. **2ème étape:** Créer un compte Cerbère en suivant les indications.
- 3. 3ème étape: Confirmer la création de votre compte Cerbère en cliquant sur le lien que vous avez reçu par courriel et une fois la création du compte confirmée, VOUS DECONNECTER du site. N.B: Il est important de vous déconnecter et de vous reconnecter à nouveau (si vous ne respectez pas cette étape, vous n'aurez pas accès à votre compte)
- 4. 4ème étape: Se connecter à nouveau sur le portail Certibiocide du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoire à l'adresse suivante : <a href="https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/">https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/</a>
- 5. **5ème étape:** Dans la zone « Filtre de recherche », « Centre de Formation », tapez « **KFORMATION** » .
- 6. 6ème étape : S'inscrire sur la formation Certibiocide de votre choix.

<sup>«</sup> Il convient de préciser que quel que soit le type de certibiocide, celui-ci est toujours délivré à une personne physique, et non à une personne morale, et donc jamais à une entreprise. L'arrêté « certibiocide » ne prévoit ni certification ni agrément d'entreprise, mais une obligation de déclaration d'activité et la tenue à jour de la liste du personnel formé »

